

* Juan A. PEREZ
Gabriel MUGNY
Université de Genève

1. INTRODUCTION

Il n'est pas exagéré d'affirmer qu'il est aujourd'hui clairement établi que l'influence minoritaire ne tend pas à s'exprimer sous forme manifeste, immédiate et directement observable, mais sous une forme ou une autre de conversion, qui se traduit par des changements n'apparaissant qu'à un niveau latent, privé ou différé (pour une synthèse de ces travaux, voir Moscovici et Mugny, 1986). Cet impact, qui ne présuppose pas qu'une influence manifeste ait été forcément concédée, est observable de diverses manières, selon les méthodologies employées, et surtout selon les démonstrations envisagées.

C'est ainsi que Personnaz (1981), en reprenant le "paradigme bleu-vert" désormais classique permettant la mise en évidence d'un effet chromatique consécutif (*chromatic after-effect*), a pu montrer l'extériorisation progressive de l'influence, qui n'atteint l'évaluation des couleurs qu'après avoir modifié la perception des couleurs complémentaires. Dans ce paradigme, c'est la même réponse "vert" proposée par la source qui parvient progressivement à la surface, au fur et à mesure que s'atténue l'emprise des résistances (déclarer vert ce qu'ils voient bleu constituerait bien pour les sujets un "cauchemar épistémologique", pour reprendre le mot de Brown, 1965).

On observe un phénomène similaire selon que la réponse des cibles est prise en public, devant témoins en quelque sorte, ou en privé, à la manière d'un vote secret. Ainsi, en étudiant les effets de la catégorisation sur l'influence d'une minorité, Martin (1986) met en évidence que la réponse minoritaire est plus facilement reprise en public par les sujets confrontés à une minorité intra-groupe, ce qui n'est le cas qu'en privé chez ceux opposés à une minorité catégorisée comme hors-groupe. Maass et Clark (1983) trouvent, dans une même veine, qu'une majorité obtient plus d'influence publique qu'une minorité, qui la concède quant à elle lorsque la mesure des réponses

s'effectue en privé. Dans un même ordre d'idée, Moscovici et Nève (1971) avaient montré que les sujets peuvent concéder plus d'influence lorsque la source d'influence s'est retirée de la situation d'influence. A chaque fois, la nature privée de l'expression des réponses lève donc les barrières sociales rendues saillantes du fait de son caractère public, et rend la comparaison sociale moins conflictuelle.

Une troisième manière d'observer l'existence d'une influence minoritaire latente est de la capter après un certain délai temporel (cf Moscovici, Mugny et Papastamou, 1981), lorsqu'en fait les résistances au changement, explicitement engagées au niveau de l'influence directe, se sont affaiblies (Moscovici, Mugny et Pérez, 1984-85; Mugny, Kaiser et Papastamou, 1983). C'est ici le délai temporel qui libère l'influence, surtout d'ailleurs lorsque l'activité cognitive des sujets a été orientée vers une critique du contenu de l'alternative minoritaire (Pérez, Mugny et Moscovici, 1986).

Une autre façon d'aborder l'influence minoritaire cachée est d'étudier l'activité créative que l'opposition minoritaire tend à susciter chez les sujets-cibles, qui se traduit par le fait que sans forcément reprendre à leur compte la réponse explicite de la minorité les sujets-cibles s'engagent dans un mode de pensée "divergent" (et non pas "convergent" comme c'est le cas des majorités, qui les engagent plutôt dans une forme ou une autre de suivisme ou de complaisance; cf Nemeth, 1986). Le conflit induit par la minorité les incite en effet à un travail cognitif d'argumentation et de réflexion plus accentué, lors duquel ils sont amenés à envisager et à considérer un nombre plus élevé de points de vue. C'est là une démonstration essentielle: l'influence minoritaire ne suppose pas la simple imitation de la réponse émise par la source d'influence.

C'est pourquoi dans nos propres recherches sur la question (cf Mugny, 1982), nous nous sommes attachés à examiner les changements que la mino-

* Cette recherche a été réalisée dans le cadre du projet 1.714.0.83 auprès du Fonds National suisse de la Recherche Scientifique, et analysée dans le cadre du projet 1.367.086. Les demandes de tirés-à-part sont à adresser au premier auteur, Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation, Uni 2, 1211 Genève 4, Switzerland.

rité induit quant à des contenus qui pour être liés d'une certaine manière aux positions minoritaires, n'ont cependant pas fait l'objet d'une tentative d'influence explicite. On distingue ainsi l'influence directe (prise de position sur le thème explicitement abordé par la minorité), sur laquelle l'influence des minorités se révèle d'ailleurs souvent faible, et l'influence indirecte, qui est apparue constituer le champ d'action privilégié de leur impact social. C'est cette dernière façon d'aborder la conversion que nous retiendrons ici, dans la mesure où il s'agit non seulement de rendre compte de l'aspect créatif de cette forme particulière d'influence, mais aussi d'expliquer pourquoi et par quelles dynamiques des changements, qui se produisent sur des dimensions nouvelles non abordées par le discours minoritaire, vont cependant parfois dans le sens même des changements qui étaient prônés par la minorité novatrice. Il s'agit, en d'autres termes, d'avancer dans la compréhension du processus de validation (Moscovici, 1980) qui est censé rendre compte de l'impact caché des minorités.

Prenons l'exemple du paradigme président à notre investigation présente (cf Pérez et Mugny, 1985a), au moyen duquel nous avons pu montrer que malgré la moindre acceptation des positions favorables à l'avortement (influence directe) défendues par une minorité, même particulièrement conflictuelle et en conséquence discriminée à ce niveau direct, une influence peut néanmoins lui être concédée, mais à propos de la contraception (influence indirecte), qui n'a pourtant fait l'objet d'aucune pression explicite à l'influence (Pérez, 1985). Nous avons trouvé par ailleurs (Pérez et al., 1986) que cette influence indirecte pouvait même s'étendre à des attitudes encore plus éloignées, se traduisant par une attitude plus libérale, notamment face aux normes éducatives.

Notons à ce propos que se pose une question fondamentale, qui est au coeur de cet article. C'est celle du passage du contenu explicite du message minoritaire au contenu ou à un ensemble de contenus qui lui sont indirectement liés, transposition que le sujet indirectement influencé doit bien effectuer à un moment ou à un autre, consciemment ou même, plus vraisemblablement, inconsciemment. Sinon, on ne comprendrait pas pourquoi le changement s'effectue dans une direction similaire à celle qui sous-tend le message explicite de la minorité. Un impact indirect, orienté dans l'optique de la position idéologique que la minorité aurait pu vraisemblablement invoquer si elle avait pris position, présuppose donc l'activation d'un processus cognitif, de nature fonctionnellement constructiviste dans la mesure où la minorité ne prend pas position quant à la dimension indirecte. C'est en effet la cible elle-même qui doit construire ou repérer cette orientation normative, et s'en inspirer à propos d'autres contenus.

Pour que les sujets-cibles fournissent des réponses plus en accord avec les positions minoritaires (implicites) sur une dimension indirecte, il serait en l'occurrence nécessaire qu'ils s'en-

gagent dans une activité cognitive inférentielle, par laquelle ils repéreraient (ou déduiraient de l'intervention minoritaire) ce que l'on peut considérer comme un principe organisateur, susceptible d'organiser les prises de position aussi bien indirectement que directement liées au plaidoyer minoritaire. Cette inférence est indispensable pour que puisse être établie une correspondance entre ce qui a été affirmé par la minorité et la position qu'elle est supposée défendre au niveau indirect. C'est le repérage d'un tel principe organisateur qui permettrait l'impact minoritaire indirect, à condition bien sûr qu'il soit pris en ligne de compte. Cet impact ne présuppose donc pas que les cibles cèdent devant la minorité au niveau direct, mais uniquement qu'elles en repèrent le principe sous-jacent.

Observer l'inférence d'un principe organisateur est cependant tâche difficile à faire a posteriori. On peut certes examiner en particulier les diverses dimensions de l'image de la minorité susceptibles de nous informer sur la représentation de celle-ci, comme nous le pratiquons couramment dans nos recherches. Cependant, nous sommes en fin de compte généralement amenés à supposer, de manière presque tautologique, que les sujets ont bien dû inférer un tel principe organisateur lorsqu'ils font preuve d'influence indirecte (c'est alors l'existence de l'effet qui suggère l'existence de la cause). Pour nous assurer qu'il en va effectivement ainsi, il s'agissait d'introduire expérimentalement ce principe hypothétique, a priori donc, une fois celui-ci repéré, en supposant que son explicitation devrait assurer une influence indirecte plus marquée (indirecte en principe, puisque l'on admet que le repérage d'une position minoritaire tend initialement à soulever des résistances au niveau direct: les minorités sont toujours conflictuelles et leur influence procède forcément du conflit).

C'est ce que nous tenterons de faire dans cette expérience, en profitant du fait que dans les études sur l'avortement (influence directe) et la contraception (influence indirecte), un principe commun apparaît soutenir ces deux dimensions: la tolérance, c'est-à-dire le respect de la différence et du choix personnel. Dans la présente expérience, nous centrerons donc une partie des sujets sur ce principe organisateur, en leur faisant juger le contenu d'un plaidoyer favorable à l'avortement en termes de la tolérance dont il est porteur.

Cependant, le principe mis à disposition des cibles doit être pertinent et spécifique à la position minoritaire. Pour tester cette idée, les sujets des autres conditions auront à juger la position minoritaire en termes cette fois de moralité, dans la mesure où celle-ci n'organiserait pas de manière spécifique (ou de moindre manière) ni la position relative à l'avortement, ni celle relative à la contraception.

Notre hypothèse est bien sûr que lorsque les sujets sont amenés à appréhender le message minoritaire au travers du filtre constitué par

Le principe organisateur spécifique des positions minoritaires favorables à l'avortement (en l'occurrence la tolérance), ils devraient faire montre de plus d'influence indirecte (sur la contraception) que si ce filtre n'est pas au même degré organisateur de ses positions (ce qui devrait être le cas de la moralité).

Ce raisonnement présuppose que la tolérance constitue bien le principe sous-tendant les positions minoritaires, au niveau direct et indirect, plus que la moralité. Pourquoi ? On peut d'abord raisonner en supposant que les partisans de l'avortement aussi bien que ses adversaires peuvent tous deux se réclamer d'une certaine moralité, même si la définition n'en est pas forcément identique, ce qui impliquerait tout logiquement que la moralité ne serait pas un attribut spécifique à la position favorable à l'avortement. Il n'en va pas de même pour le filtre normatif de la tolérance. Être contre l'avortement implique en effet que l'on refuse à autrui le droit de recourir à l'avortement, ce qui constitue une régulation normative unilatérale, voire dogmatique, puisque c'est précisément la tolérance qui est exclue. Par contre, être favorable à l'avortement (ce qui ne signifie pas valoriser intrinsèquement l'avortement, pour lui-même, à titre de finalité éthique et sociale) revient à revendiquer une régulation normative ouverte, en fin de compte démocratique, assurant à chacun, le cas échéant, le libre choix du recours à l'avortement, sans aucune prétention de l'imposer. Ce principe peut alors, s'il est reconnu et retenu, s'appliquer aussi à une attitude plus ouverte à l'égard de la contraception ou d'autres domaines d'attitude susceptibles d'être également régulés par une norme de tolérance ou d'intolérance.

Par ailleurs, certains résultats de recherches antérieures semblent confirmer que la tolérance constitue effectivement un principe organisateur reconnu comme particulièrement spécifique de la position favorable à l'avortement, davantage du moins que la moralité. Ainsi, nous avons demandé à des sujets (Pérez, 1985) de décrire les gens favorables à l'avortement en ordonnant (de 1 à 8) les huit triplets formables au moyen des trois critères dichotomiques suivants: progressiste versus conservateur, tolérant versus intolérant, et moral versus immoral. Un indice (de -20 à plus +20, où +20 renvoie à une description des gens favorables à l'avortement en des termes connotés positivement) montre que ceux-ci sont jugés plutôt progressistes ($m=+7,34$) et tolérants ($m=+2,27$), mais aussi plutôt immoraux ($m=-2,96$). Autrement dit, lorsqu'il faut construire une représentation de la position favorable à l'avortement en utilisant ces trois dimensions, ce sont bien des attributs relatifs à une régulation sociale d'ouverture qui sont retenus en positif, et non pas la moralité.

Dans une autre recherche (Pérez et Mugny, 1986) nous avons amené la moitié des sujets à décrire les gens favorables à l'avortement en termes soit uniquement positifs, soit uniquement négatifs, en les "forçant" à choisir 6 parmi

10 adjectifs censés les décrire de manière adéquate. Les 10 qualificatifs positifs à disposition des sujets étaient les suivants (entre parenthèses sont donnés les 10 qualificatifs négatifs correspondants): responsables (irresponsables), tolérants (intolérants), progressistes (réactionnaires), réalistes (irréalistes), moraux (immoraux), généreux (égoïstes), critiques (acritiques), convaincants (pas convaincants), indépendants (dépendants), et démocratiques (autoritaires). Qu'ont fait les sujets ? Lorsque les connotations étaient toutes positives, plus de 70 % d'entre eux ont choisi de qualifier les gens favorables à l'avortement de démocratiques, progressistes et tolérants, trois caractéristiques renvoyant à un principe de régulation sociale d'ouverture. Lorsque les connotations étaient toutes négatives, plus de 70 % des sujets ont choisi de qualifier les gens favorables à l'avortement d'irresponsables, d'immoraux et d'égoïstes, autant de caractéristiques supposant un jugement de valeur sur les gens, en quelque sorte à la manière d'une psychologisation (cf Mugny et al., 1983).

Ainsi, lorsqu'il s'agit de choisir exclusivement parmi des attributs valorisant la position favorable à l'avortement, on retient sa tolérance, pas sa moralité. Lorsqu'il s'agit de choisir exclusivement parmi des items dévalorisant la position favorable à l'avortement, on retient son immoralité, pas son intolérance. La tolérance organise donc bien et de manière spécifique la position favorable à l'avortement. On conçoit aisément qu'elle a aussi de bonnes chances de constituer un principe organisateur "généralisable" à l'attitude face à la contraception, où la position progressiste minoritaire présuppose également une ouverture et une tolérance dans le choix personnel.

Une analyse complémentaire peut être avancée en termes du processus impliqué par l'intervention minoritaire, selon le filtre normatif. Ainsi, juger la minorité en termes de moralité implique un aspect évaluatif indéniable, et centrerait les cibles sur un processus de comparaison, gérant plutôt l'influence directe. Dans ses recherches, Pérez (1985) trouve en effet que systématiquement la moralité est très fortement saturée sur le premier facteur de l'image de la minorité, qui est de nature foncièrement évaluative et présente par ailleurs une très forte corrélation avec l'expression de l'attitude face à l'avortement. La tolérance, au contraire, centrante plus les cibles sur la question de la régulation normative elle-même, induirait un processus de validation supposant une focalisation sur le principe d'organisation même de l'attitude minoritaire. Nous essayerons, au moyen d'analyses adéquates, de le démontrer.

Nous avons de plus introduit une seconde variable, afin de déterminer les effets possibles de l'identité de la source minoritaire, présentée donc comme de même appartenance ou d'appartenance catégorielle différente de celle des sujets, avec derrière la tête l'idée

que la conversion pourrait bien être plus à l'oeuvre dans le cas d'une minorité hors-groupe, dans la mesure où cette "sur-catégorisation" (minoritaire et de surcroît hors-groupe) rendrait la position encore plus conflictuelle, mais aussi plus distincte et spécifique (Pérez et Mugny, 1987), et activerait un processus de conversion plutôt que de suivisme, comme tendraient à le suggérer certaines études récentes (cf Aebischer, Hewstone et Henderson, 1984; Martin, 1986; Mugny et al., 1983; Pérez et Mugny, 1985b; Pérez et al., 1986).

2. METHODE

Le paradigme expérimental présidant à cette étude ayant été décrit en détail dans cette même revue (Pérez et al., 1986), nous ne ferons qu'en rappeler les étapes, en ne développant donc que les inductions qui lui sont spécifiques.

181 collégiennes de 16 à 18 ans ont été interrogées en Espagne à propos donc de leur attitude à l'égard de l'avortement (18 items qui constituent la mesure de l'influence directe) et de la contraception (7 items mesurant l'influence indirecte).

Avant de répondre à ce questionnaire, les sujets avaient d'abord à répondre à un bref pré-questionnaire sur l'avortement permettant d'évaluer la position globale des sujets à son propos. La moyenne des 5 questions le constituant a été introduite à titre de covariant dans les diverses analyses. On notera que la moyenne générale de ces 5 items est de 5,01 (sur l'échelle en 7 points où 7 représente l'attitude inconditionnellement favorable à l'avortement), indiquant que notre échantillon est légèrement polarisé en faveur de l'avortement, ce que confirme la moyenne de 4,69 constatée à propos de la question portant spécifiquement sur sa légalisation.

Les sujets avaient ensuite (phase d'influence proprement dite) à lire le plaidoyer d'un groupe minoritaire de jeunes femmes (minorité intragroupe) ou de jeunes hommes (minorité hors-groupe), le texte défendant une position extrêmement favorable à l'avortement libre ainsi qu'à sa totale gratuité, ce qui constitue une position normativement minoritaire dans le contexte considéré.

Après la lecture du plaidoyer minoritaire, les sujets avaient à juger chacun des cinq arguments principaux du plaidoyer soit sur une dimension de tolérance, soit sur une dimension de moralité. Pour s'assurer de l'efficacité de l'induction de la tolérance, les sujets avaient à juger chacun de ces arguments sur deux échelles (en 7 points): tolérant-intolérant, et transigeant-intransigeant. Dans les conditions de moralité, chacun des arguments était jugé sur les échelles moral-immoral et responsable-irresponsable. On soulignera d'emblée que les sujets devaient juger le contenu des arguments, et non pas la source.

Finalement, avant de répondre au questionnaire d'influence, les sujets avaient à décrire la source minoritaire sur une trentaine d'échelles bipolaires (toujours les mêmes que dans l'expérience de référence de Pérez et al., 1986). Y figurent notamment les échelles utilisées dans l'induction expérimentale des jugements sur les arguments avancés dans le plaidoyer (tolérant-intolérant, transigeant-intransigeant, moral-immoral et responsable-irresponsable). Nous pourrions ainsi comparer les jugements portés sur le contenu minoritaire et ceux portés sur la source elle-même.

Le questionnaire d'image de la source et le questionnaire d'opinion ont donné chacun lieu à des analyses factorielles canoniques avec rotation varimax, les scores factoriels afférant aux divers facteurs étant comparés selon un plan 2 (centration sur le principe de tolérance versus de moralité) X 2 (minorité intragroupe versus hors-groupe), avec la moyenne du pré-test comme covariant (les moyennes présentées dans les tableaux sont donc ajustées).

3. RESULTATS

3.1 Inductions

Lors de l'induction du filtre normatif, les sujets avaient à juger divers arguments contenus dans le plaidoyer minoritaire en termes soit de moralité et de responsabilité, soit de tolérance et de transigeance. Notons qu'aucune différence significative n'est apparue à ce propos, ni du fait de l'identité de la source, ni de la variable moralité-tolérance. Les moyennes de ces jugements ont été respectivement de 5,33 (moyenne pour moralité et responsabilité confondues) et de 5,23 (moyenne pour tolérance et transigeance) sur l'échelle en 7 points où 7 représente le pôle positivement connoté. Ceci implique deux choses. D'abord que les attributs de moralité autant que de tolérance ont été effectivement assignés aux positions favorables à l'avortement. Ensuite et surtout on peut noter qu'à notre avantage cette induction n'implique pas une différence de nature évaluative, puisque les moyennes sur l'échelle sont très proches. Ce sera donc la signification même du filtre normatif en soi qui pourra être déterminante, à connotation évaluative constante.

Il n'est pas inintéressant de contraster ces données avec les mêmes échelles, lorsque cependant elles qualifient non plus le contenu, mais la source minoritaire elle-même (ces quatre échelles figurent, on s'en rappelle, dans le questionnaire d'image de la minorité). Dans ce cas, on note que dans l'ensemble, l'évaluation de la source est moins favorable que celle du contenu, aussi bien pour la moralité ($m=4,57$) que pour la tolérance ($m=4,95$). On constate d'ailleurs que les sujets reconnaissent plus

à la source sa tolérance que sa moralité ($t/180=2,90$ $p<0,004$), ce qui confirme les données rapportées dans l'introduction pour supporter nos hypothèses.

En bref, on peut considérer que lorsque les sujets ont à juger le contenu du message selon la norme (de moralité ou de tolérance) proposée par les expérimentateurs, les sujets s'exécutent, et à un même degré. Lorsque, par contre, ils ont à juger la minorité qui soutient activement ces mêmes contenus, celle-ci apparaît plus valorisée en tant que tolérante qu'en tant que morale. Ces résultats indiquent que les sujets portent des jugements différenciés selon qu'ils évaluent le contenu de l'alternative ou ses tenants minoritaires, et que la tolérance serait bien en l'occurrence une propriété plus générale de la minorité favorable à l'avortement que la moralité (qui lui est cependant aussi attribuée, même si c'est dans une moindre mesure; il faut se rappeler à ce propos que l'échantillon est d'emblée plutôt quelque peu favorable à l'avortement).

Mais voyons si ces inductions ont eu un impact sur l'influence concédée par la minorité.

3.2 Influences directe et indirecte

L'analyse factorielle des 25 items du questionnaire permet de mettre en évidence les deux facteurs (Pérez, 1985) auxquels on pouvait s'attendre. Le premier comprend tous les items portant sur l'avortement, et évalue donc l'influence directe. Le second réunit tous ceux portant sur la contraception, et représente donc la dimension d'influence indirecte, puisque le plaidoyer minoritaire ne prenait pas position à cet égard. Le tableau 1 donne les scores factoriels moyens pour l'influence directe (avortement) et indirecte (contraception).

Tableau 1. Scores factoriels moyens et écarts-types relatifs à l'avortement (influence directe) et à la contraception (influence indirecte; un signe + renvoie à plus d'influence minoritaire; n entre parenthèses).

centration:	moralité		tolérance	
	intra-groupe (44)	hors-groupe (46)	intra-groupe (47)	hors-groupe (44)
minorité:				
influence:				
<u>directe</u>	+ .02 (0,95)	+ .11 (0,86)	- .05 (0,94)	- .08 (1,03)
<u>indirecte</u>	- .14 (0,81)	- .15 (1,06)	+ .12 (0,94)	+ .17 (0,80)

Les résultats quant à l'influence sont aisés à résumer. Ils indiquent d'abord qu'en ce qui concerne l'influence directe, aucun effet n'atteint

le seuil de signification conventionnel. On retiendra cependant la faible tendance qui apparaît à ce que les conditions de tolérance ($m=-0,06$) obtiennent moins d'influence directe que celles de moralité ($m=+0,07$; $F1/176=2,661$; $p<0,11$; on notera que pour simplifier tous les seuils considérés ici sont bilatéraux).

Ensuite et surtout, il ressort que le fait de juger le contenu du message au travers du filtre de la tolérance assure une influence indirecte ($m=+0,14$) plus élevée que le fait de le juger au travers du filtre de la moralité ($m=-0,15$; $F1/176=5,694$; $p<0,02$). Notre hypothèse principale reçoit ici une pleine confirmation.

On remarquera finalement que n'apparaît aucun effet significatif lié à l'identité intra-groupe ou hors-groupe de la minorité, ce qui n'appuie pas l'hypothèse que la conversion serait plus marquée pour la minorité explicitement catégorisée comme hors-groupe.

Pour mieux saisir les processus impliqués dans l'effet de conversion mis en évidence dans les conditions de tolérance, considérons maintenant l'image de la minorité.

3.3 Images de la minorité

Nous ne retiendrons ici que trois des six facteurs issus de l'analyse factorielle de l'image de la minorité (Pérez, 1985) qui présentent quelque différence entre conditions, et qui sont donc susceptibles d'éclairer les effets d'influence. Ils renvoient respectivement à la tolérance (réunissant les items transigeant, tolérant, démocratique et non rigide), au féminisme (items: jeune, féministe, progressiste, ouvert et osé), et à l'intérêt personnel (désintéressé ou non). Les scores factoriels correspondant à ces trois dimensions figurent au tableau 2.

Tableau 2. Scores factoriels moyens et écarts types pour les facteurs relatifs à l'image de la minorité (un signe + signifie que le label du facteur s'applique plus à la minorité).

centration:	moralité		tolérance	
	intra-groupe	hors-groupe	intra-groupe	hors-groupe
minorité:				
image:				
<u>tolérance</u>	- .25 (0,81)	+ .05 (0,76)	- .09 (0,86)	+ .30 (0,98)
<u>féminisme</u>	- .09 (0,85)	- .12 (0,84)	+ .13 (0,69)	+ .07 (0,84)
<u>intérêt personnel</u>	+ .18 (0,71)	- .13 (0,72)	+ .08 (0,84)	- .13 (0,79)

Voyons d'abord les effets de la variable identité de la source. Se dessine à ce propos un double effet. D'abord, la minorité hors-groupe a été perçue comme plus tolérante ($m=+0,17$) que la minorité intra-groupe ($m=-0,17$; $F1/176=7,430$; $p<0,01$), ce qui est cohérent avec le fait qu'elle est aussi jugée comme obéissant moins à un intérêt personnel ($m=-0,13$) que la minorité intra-groupe ($m=+0,13$; $F1/176=5,062$; $p<0,03$). Comment expliquer que ces différences, qui semblent aller à l'encontre du biais de favoritisme intra-groupe postulé par la théorie de l'identité sociale (mais il s'agit bien de se rappeler que la source représente une minorité dans l'intra-groupe, et que de ce fait elle peut être susceptible d'induire un conflit d'identification particulier), n'ont cependant pas d'effet sur les influences concédées ? On pourrait avancer qu'en fin de compte ces différences sont banales quant à leur signification: il est vrai qu'il est difficile d'admettre que la minorité hors-groupe, en l'occurrence masculine, défend un avantage personnel, puisqu'en fin de compte les sujets peuvent considérer que l'avortement serait une question qui concerne plus en particulier les femmes. De plus, la minorité hors-groupe (des hommes) fait bien preuve d'ouverture, puisqu'elle revendique en fin de compte pour un hors-groupe (les femmes). Ce n'est alors pas de ces significations dont dépend l'influence, dans la mesure peut-être où elles ne font que décrire l'asymétrie sociale qui peut lier l'intra-groupe ou le hors-groupe au thème de l'avortement.

Pour ne pas être statistiquement satisfaisants (rappelons cependant que tous les seuils rapportés sont bilatéraux), deux résultats cohérents avec les effets d'influence constatés permettent d'éclairer les dynamiques qui les sous-tendent. D'abord, il ressort que la centration sur la tolérance du contenu du message minoritaire tend à amener les sujets à juger la source comme plus tolérante ($m=+0,10$) que la centration sur la moralité ($m=-0,10$; $F1/176=2,740$; $p<0,10$), ce qui indique que la tolérance reconnue au contenu du message lors de l'induction expérimentale a été transposée lors de l'élaboration de la représentation que l'on se fait de la minorité, et est reconnue comme un attribut caractéristique de celle-ci. On a là un indice que le principe organisateur de la position minoritaire a bien été rendu plus saillant dans les conditions où est apparu l'effet de conversion le plus marqué:

L'élaboration de la représentation des sources induisant plus de conversion ne porte pas que sur les attributs considérés comme définitionnels de la minorité, mais aussi sur son positionnement dans le champ catégoriel. Un second résultat est ainsi digne d'être relevé: il indique que lorsque la minorité est appréhendée au travers du prisme de la tolérance, elle tend à être davantage catégorisée comme jeune féministe progressiste ($m=+0,10$) que lorsqu'elle l'est au travers du prisme de la moralité ($m=-0,11$; $F1/176=2,813$; $p<0,10$).

En résumé, le principe de tolérance injecté par l'induction expérimentale prendrait tout son sens lorsqu'il est, de manière constructive,

assigné par les sujets-cibles à une entité catégorielle clairement distinguée, nommée, et située de manière spécifique dans le champ catégoriel. Cette entité groupale est source d'ambivalence. D'une part, une identification manifeste à celle-ci serait par trop conflictuelle (cf Mucchi Faina, 1986) dans la mesure où le féminisme renvoie à une sorte de hors-groupe. D'autre part cependant elle véhicule une position idéologique alternative et interpellatrice de par la tolérance qui lui est reconnue, portuse dans la représentation que les sujets peuvent s'en faire, du moins peut-on le supposer, d'autres positions particulières à propos d'un éventail de thèmes sociaux, et dont le noyau serait précisément constitué par la tolérance. On comprend mieux ainsi que dans ces conditions une influence apparaisse à un niveau latent, indirect, alors même qu'elle ne s'observe pas au niveau direct, selon donc le patron de réponses typique du phénomène de la conversion.

3.4 Analyses complémentaires

Les cartes sont donc posées: le fait de centrer les sujets-cibles sur le principe de tolérance qui sous-tend la prise de position minoritaire, s'il n'assure pas un conformisme explicite à l'égard de celle-ci, au contraire même (et même si la différence sur l'influence directe est trop faible pour que l'on puisse conclure avec sécurité), aboutit cependant à un effet de conversion, qui se traduit ici par l'expression d'une attitude plus favorable à l'égard de la contraception. Complémentairement, la minorité tend dans ce cas à être perçue comme effectivement plus tolérante, mais aussi à être catégorisée comme plus féministe. Elle serait donc bien plus alternative, puisque catégorisée, avec la tolérance comme attribut distinct. Serait-ce précisément pour cette raison que l'influence de la tolérance n'est pas directe, et ne s'observe que sur la mesure indirecte ? Si cela est bien vrai, ce serait au nom d'un double processus. La moindre influence directe relèverait du processus de comparaison sociale lors duquel l'identification à la minorité est engagée, et comporte le risque d'un conflit d'identification. L'influence indirecte plus marquée serait par contre liée à un processus de validation supposant une activité cognitive portant sur le principe organisateur même sous-tendant le contenu du message minoritaire.

Pour ce démontrer, nous devrions pouvoir mettre en évidence le fait que l'influence directe s'explique effectivement par des variables traduisant l'identification, c'est-à-dire la "proximité psychosociale" entre cible et émetteur, notamment par les connotations évaluatives assignées à la source, puisque celles-ci sont directement sujettes à un mécanisme d'auto-attribution (cf Mugny et al., 1983). Au contraire, l'influence indirecte devrait s'expliquer par des variables traduisant l'activité cognitive du sujet quant à la position minoritaire même, notamment par le repérage d'un principe organisateur qui puisse faire le pont entre le contenu du message et l'échelle d'influence indirecte.

Pour ce faire, nous avons dans un premier temps effectué deux analyses de régression (solution *stepwise*) sur la totalité des sujets (indépendamment donc des conditions expérimentales), pour mettre en lumière les variables prédisant l'attitude face à l'avortement, et celle face à la contraception. Les prédicteurs entrés dans l'analyse sont les suivants: la position initiale des sujets (moyenne des réponses aux cinq questions du pré-test), puisque comme on le sait la distance idéologique entre la source et la cible constitue une variable pertinente notamment pour la comparaison sociale; la moyenne des réponses données lors de l'induction soit de moralité, soit de tolérance, qui reflète ici le degré auquel le sujet accepte d'utiliser le filtre normatif proposé pour l'interprétation du contenu du message; les trois facteurs de l'image de la source que l'on a vus différencier les conditions entre elles (tolérance, féminisme et intérêt personnel); nous avons également introduit le premier facteur de l'image de la minorité, alors même qu'il ne donne pas lieu à des effets significatifs. Nous l'avons cependant retenu pour son importance évidente: il s'agit d'un facteur de nature clairement évaluative et, par ailleurs, fortement saturé par une composante de moralité.

Les résultats pour ce qui est de l'échelle directe indiquent que celle-ci dépend de façon significative de deux des variables introduites. D'abord, c'est la position idéologique des sujets au prétest qui est la plus déterminante ($F=362,59$ $p<0,001$; coefficient Beta: 0,49; la corrélation est de 0,82). Ensuite, intervient le facteur évaluatif ($F=53,83$ $p<0,001$; coefficient Beta: 0,43; la corrélation est de 0,81): l'expression de l'attitude favorable à l'avortement est d'autant plus marquée que la source a été positivement évaluée.

C'est donc bien un processus de comparaison sociale qui générerait les dynamiques d'influence au niveau direct, selon deux paramètres bien connus: la communauté idéologique entre la cible et la source, et les connotations évaluatives qui sont assignées à la source.

Les résultats pour ce qui est de l'influence indirecte indiquent que celle-ci dépend à nouveau de façon significative de deux des variables introduites. Cette fois-ci cependant, ce sont d'autres paramètres qui ressortent de l'analyse. D'abord, c'est le degré auquel les sujets ont effectivement utilisé le principe normatif suggéré par l'expérience lors de la phase d'induction de la moralité ou de la tolérance qui est déterminant ($F=44,42$ $p<0,001$; coefficient Beta: 0,43; la corrélation est de 0,45): plus les sujets ont jugé favorablement le contenu même de la position minoritaire au moyen du filtre proposé, et plus ils expriment une attitude favorable à la contraception. Ensuite, intervient l'activité cognitive du sujet sur la catégorisation de la source comme féministe ($r=12,79$ $p<0,001$; coefficient Beta: 0,23; la corrélation est de 0,26): l'expression de l'attitude favorable à la contraception est d'autant plus marquée que les sujets ont reconstruit mentalement la minorité comme féministe.

Les analyses précédentes nous ont donc appris que l'influence directe découle le plus largement des positions initiales des sujets, alors que l'influence indirecte découle surtout des jugements exprimés lors de la phase d'induction, c'est-à-dire de l'activité cognitive de validation du contenu du message à partir des filtres mis à leur disposition. Comment aller plus loin, et expliquer pourquoi la conversion est davantage à l'oeuvre lorsque l'activité cognitive des cibles se fonde sur le principe de régulation sociale de la tolérance plutôt que sur celui de moralité? La question se pose, puisque lors de l'induction, les sujets des diverses conditions ont reconnu, au même degré, la moralité autant que la tolérance. Il faut donc admettre que le travail cognitif n'a pas dû suivre la même logique, ni revêtir les mêmes significations.

C'est ce que confirment d'autres analyses de régression où nous avons exclu les variables de l'image, pour ne retenir donc que la position initiale des sujets (dont on a vu le rôle capital dans la comparaison sociale) et la mesure de l'utilisation effective du filtre normatif proposé pour l'interprétation du contenu du message minoritaire (sa validation lors de l'induction expérimentale). Nous avons effectué deux analyses de régression, séparément pour les conditions de tolérance et pour celles de moralité, en vue de déterminer le cheminement causal qui définit le mieux le processus sous-jacent à l'influence minoritaire indirecte, en fixant et variant pour ce faire l'ordre d'introduction des prédicteurs. Dans l'une des analyses, nous avons introduit d'abord le pré-test, puis la mesure de l'induction du filtre normatif, alors que dans l'autre, l'ordre était inversé.

Pour ce qui est des conditions de moralité, il ressort que c'est la mesure du pré-test qui joue un rôle essentiel, puisqu'elle explique une part de variance significative indépendamment de l'ordre dans lequel elle a été introduite (en premier lieu: $F=26,100$ $p<0,000$; en second lieu: $F=4,039$ $p<0,048$; coefficient Beta: 0,30), alors que la mesure de l'induction n'en explique une part significative que si elle entre dans l'analyse avant le pré-test (avant: $F=23,874$ $p<0,000$; après: $F=2,262$ $p<0,136$; coefficient Beta: 0,23). Ainsi les jugements émis au travers du filtre de la moralité n'ont pas une valeur propre prédictive de l'influence indirecte, puisque c'est la position du sujet au pré-test qui en rend compte. Le degré auquel on accepte de définir la position minoritaire en tant que morale dépend directement de la comparaison sociale qui se greffe sur la proximité (ou distance) idéologique qui unit (ou sépare) les cibles et la source. Le cheminement serait dans ces conditions "convergent" et unidimensionnel: les positions initiales déterminent autant les jugements quant à la moralité du contenu que l'influence indirecte (tout banalement donc les sujets favorables à l'avortement jugent morale la position minoritaire, et expriment une attitude également favorable à la contraception, et inversement lorsqu'ils s'opposent

à l'avortement). Autrement dit, l'activité de validation n'est en fin de compte pas dissociée de l'activité de comparaison sociale. La moralité n'induisant pas un réel constructivisme, on comprend mieux que l'effet de conversion soit moindre.

Au contraire, les effets mis en évidence dans les conditions de tolérance suggèrent qu'un authentique processus constructiviste a pris place. En effet, le pré-test n'explique une part de variance significative que s'il est introduit avant la mesure d'induction (avant: $F=14,734$ $p<0,000$; après: $F=0,112$ $p<0,739$ n.s.; coefficient Beta: 0,052), alors que la mesure d'induction en explique une part significative indépendamment du moment où elle est introduite dans l'analyse (en premier lieu: $F=22,862$ $p<0,000$; en second lieu: $F=7,016$ $p<0,010$; coefficient Beta: 0,411). C'est donc le degré auquel les sujets ont été interpellés par et ont reconnu la tolérance dont la position minoritaire est porteuse qui explique le plus largement l'effet de conversion, et ce indépendamment de leur position initiale face à l'avortement. Autrement dit, on peut reprendre à son compte (en l'occurrence sur l'échelle de la contraception) la tolérance concédée à l'attitude minoritaire face à l'avortement, sans pour autant nécessairement partager la même attitude à son propos. Ces dynamiques impliquent une décentration des jugements de la position minoritaire relativement aux positions initiales du sujet à l'égard de l'avortement, et donc une dissociation ou "orthogonalisation" du processus de validation relativement au processus de comparaison sociale.

4. CONCLUSION

Cette expérience n'a mis en évidence aucune différence fondamentale entre l'influence d'une minorité intra-groupe ou hors-groupe. Notre hypothèse que l'identité hors-groupe d'une minorité accentuerait l'effet de conversion ne se vérifie donc pas dans cette étude, à considérer l'induction expérimentale de l'identité de la source que nous avons introduite. On verra pourtant que la catégorisation de la minorité a effectivement joué, psychosocialement, le rôle que nous lui supposions, au niveau cependant de l'élaboration constructiviste par les cibles elles-mêmes d'une nouvelle catégorisation de la minorité (en l'occurrence comme féministe). Mais procédons par ordre.

L'effet saillant à retenir est que, en accord avec notre hypothèse principale relative au niveau de l'influence indirecte, les sujets sont plus favorables à la contraception lorsqu'ils ont évalué le contenu du message en termes de tolérance que lorsqu'ils l'ont fait en termes de moralité, quelle que soit donc l'identité (intra-groupe ou hors-groupe) explicite de la minorité. Un effet de conversion minoritaire plus marqué, sous forme d'influence indirecte, est bien obtenu lorsque les sujets sont cognitivement centrés sur le principe qui selon notre analyse devait organiser conjointement les

attitudes relatives aux dimensions directe et indirecte, et même si par contraste ils tendaient à en concéder moins au niveau direct.

L'analyse de régression nous a permis de comprendre plus finement les dynamiques qui sous-tendent les influences directe et indirecte. L'influence directe, d'abord, dépend de deux facteurs bien connus de la psychologie sociale de l'influence. Le processus de comparaison sociale qui détermine l'expression d'un accord direct avec les positions minoritaires dépend en effet largement de la distance initiale entre la cible et l'émetteur de l'influence, et de l'évaluation que les cibles en donnent. On s'identifie donc à ceux qui sont proches et que l'on approuve.

L'influence indirecte résulte, par contre, d'un processus de construction cognitive, qui ne dépend plus des mêmes variables qui rendent compte du processus de comparaison sociale, ce que prouve le fait que ni la position initiale, ni l'évaluation de la minorité ne constituent de bons prédicteurs de la conversion. Celle-ci dépend, en effet, de la centration sur le contenu même du plaidoyer minoritaire, qui prend place lors de la phase d'induction. C'est le degré de moralité ou de tolérance reconnu au contenu du message lors de cette phase qui explique l'influence indirecte. Il faut cependant aussi, pour qu'apparaisse la conversion, que la minorité soit construite comme alternative dans le champ, ce qui est le cas lorsque la minorité est catégorisée comme jeune féministe progressiste. On comprend alors que les conditions de tolérance aient produit plus de conversion, puisque la source est d'une part jugée comme plus tolérante, et que, d'autre part, elle est catégorisée comme plus féministe.

Ainsi, l'influence indirecte apparaît bien comme relevant d'un processus constructiviste (Mugny et Pérez, 1986a) supposant une activité cognitive de construction mentale des positions et des catégorisations, alors que l'influence directe l'est moins, et repose plus prosaïquement sur une sorte de "reproduction", quelque peu statique, des positions initiales ainsi que des évaluations qui s'y imbriquent.

Comment expliquer la différence d'influence indirecte constatée selon le filtre normatif proposé aux sujets ? Là aussi, l'appel à l'analyse de régression s'est révélé heuristique. La moralité n'a d'effet au niveau indirect qu'en fonction de la position initiale des sujets. Le travail cognitif par le biais de la moralité ne suffit pas à décentrer les cibles de leur position initiale face à l'avortement, qui détermine aussi l'attitude face à la contraception, en une sorte de logique "convergente" et indifférenciée. Le processus de validation se greffe sur une comparaison sociale ancrée sur la distance idéologique, sans introduire de dynamique nouvelle et spécifique.

Au contraire, le principe de tolérance va introduire une sorte de dissociation de la position initiale face à l'avortement du sujet-cible (ancrage de la comparaison sociale), et de la reconnaissance de la tolérance implicite au

plaidoyer minoritaire (ancrage de la validation sur l'utilisation effective du principe normatif induit expérimentalement). Serait ainsi validée la spécificité de sa position idéologique (la tolérance), et construite sa "distinctivité" sociale (féministe), avec pour effet d'introduire une divergence dans les comportements d'influence, alors typiques de la conversion: la moindre influence qui tend à être exercée au niveau direct (du fait du conflit issu de la catégorisation de la minorité) se double d'un effet de conversion particulièrement marqué (assuré par la reconnaissance du principe organisateur). Serait-ce dû à ce que la reconnaissance de la tolérance introduirait un élément nouveau et interpellateur dans un rapport conflictuel, en une sorte de multidimensionnalité des jugements permettant la reconnaissance de la spécificité de la position minoritaire, au-delà donc des évaluations découlant du désaccord idéologique ? C'est là une question à laquelle notre programme de recherche actuel (Mugny et Pérez, 1986b) tente de répondre plus précisément.

On notera finalement que si notre induction de l'appartenance de la minorité à l'intra-groupe ou au hors-groupe n'a pas eu l'effet escompté, il n'en reste pas moins que la catégorisation joue un rôle déterminant. Cependant, c'est la catégorisation de la source comme processus actif chez les cibles qui est prépondérante, puisque la minorité induit plus de conversion lorsqu'elle est catégorisée comme féministe. Contrairement donc à ce que l'on croit habituellement, on ne s'approche pas forcément plus d'une source à laquelle on s'identifie. Au contraire, la conversion minoritaire suppose que l'on définisse la minorité comme alternative, donc qu'on la catégorise plus encore: c'est grâce à cette catégorisation, et non pas en dépit d'elle, que se produit la conversion. C'est là un paradoxe qui rejoint celui de la consistance: l'instrument de l'influence minoritaire, celui qui rapproche indirectement les cibles de la minorité, consiste paradoxalement à les éloigner d'abord au niveau direct, avec l'effet de les centrer sur le principe organisateur. On ne suit pas la minorité, on se sent interpellé par elle, et c'est la reconstruction mentale de sa position que l'on intériorise. C'est pour cela que son impact serait plus étendu, et plus durable (Pérez et al., 1986).

En conclusion, s'il est possible de montrer, notamment au moyen d'analyses de régression, le rôle causal de l'activité cognitive des cibles confrontées à une minorité (voir aussi Maass et Clark, 1983), il est aussi possible d'orienter expérimentalement l'activité cognitive des sujets, notamment en leur fournissant très directement le principe organisateur pertinent car spécifique des positions minoritaires, et d'induire ainsi expérimentalement l'influence minoritaire indirecte. C'est là, pensons-nous, une démonstration importante pour les recherches sur la conversion, même s'il reste encore à élucider les variables et les mécanismes qui assurent ou non la reconnaissance et l'adoption d'un tel principe organisateur, notamment lorsque celui-ci n'est pas explicité expérimentalement.

Résumé

Une expérience étudie l'influence directe (attitude face à l'avortement) et indirecte (attitude face à la contraception) que concède un message minoritaire favorable à l'avortement. Elle teste l'hypothèse qu'une influence minoritaire indirecte (conversion) présuppose que les cibles procèdent à l'inférence du principe organisateur commun aux positions favorables à l'avortement et à la contraception (en l'occurrence la tolérance). Pour ce faire, les cibles devaient juger le contenu du message minoritaire en termes soit de tolérance, soit de moralité, la minorité étant de plus présente comme soit intra-groupe, soit hors-groupe. L'effet principal est que comme prédit, la conversion est plus marquée lorsque le message minoritaire a été jugé en termes de tolérance, indépendamment d'ailleurs de l'identité de la source. L'analyse des inductions et de l'image de la minorité suggère en outre que l'influence directe est fonction d'un processus de comparaison sociale et dépend essentiellement des positions initiales des cibles et des connotations évaluatives assignées à la minorité, alors qu'au contraire l'influence indirecte dépend de la centration même sur le contenu de l'alternative, ainsi que de la construction mentale de la minorité comme catégorie alternative, en l'occurrence féministe, organisée autour du principe de tolérance.

* * *

BIBLIOGRAPHIE

AEBISCHER, V., HEWSTONE, M. & HENDERSON, M., Minority influence and musical preference: innovation by conversion not coercion. European Journal of Social Psychology, 1984, 14, 23-33.

BROWN, R., Social psychology, New York: Free Press, 1965.

MAASS, A. & CLARK, R.D., III. Internalization versus compliance: Differential processes underlying minority influence and conformity, European Journal of Social Psychology, 1983, 13, 197-215.

MARTIN, R., Influence minoritaire et relations entre groupes, in S. MOSCOVICI & G. MUGNY (Eds.), Psychologie de la conversion, Cousset, Delval, 1986.

MOSCOVICI, S., Toward a theory of conversion behavior. In L. BERKOWITZ (Ed.), Advances in experimental social psychology (Vol. 13), New York, Academic Press, 1980.

MOSCOVICI, S. & MUGNY, G. (Eds.), Psychologie de la conversion, Cousset, Delval, 1986.

MOSCOVICI, S., MUGNY, G. & PAPAΪAMOU, S., " Sleeper effect " et/ou effet minoritaire ? [Etude théorique et expérimentale de l'influence sociale à retardement, Cahiers de Psychologie Cognitive, 1981, 1, 199-221.

MOSCOVICI, S., MUGNY, G. & PEREZ, J.A., Les effets pervers du déni (par la majorité) des opinions d'une minorité, Bulletin de Psychologie, 1984-85, 38, 803-812.

MOSCOVICI, S. & NEVE, P., Studies in social influence I: Those absents are in the right: convergence and polarization of answers in the course of social interaction, European Journal of Social Psychology, 1971, 1, 201-214.

MUCCHI FAINA, A., Mouvement social et conversion. In S. MOSCOVICI & G. MUGNY (Eds.), Psychologie de la conversion, Cousset, Delval, 1986.

MUGNY, G., The power of minorities, London, Academic Press, 1982.

MUGNY, G., KAISER, C. & PAPASTAMOU, S., Influence minoritaire, identification et relations entre groupes: étude expérimentale autour d'une votation, Cahiers de Psychologie Sociale, 1983, 1-30.

MUGNY, G. & PEREZ, J.A., Le constructivisme social en psychologie sociale: le cas de l'influence des minorités. In J.L. BEAUVOIS, R.V. JOULE & J.M. MONTEIL (Eds.), Perspectives cognitives et conduites sociales, Cousset, Delval, 1986a.

MUGNY, G. & PEREZ, J.A., Processus de comparaison et de validation dans l'influence sociale. Présentation d'un programme de recherche. Revue Suisse des Psychologues, 1986b.

NEMETH, C., Au-delà de la conversion: formes de pensée et prise de décision, Cousset, Delval, 1986.

PEREZ, J.A., Influencia minoritaria y procesos intergrupales: el conflicto frente a la discriminación, Madrid, thèse de doctorat, 1985.

PEREZ, J.A. & MUGNY, G., Influencia minoritaria sobre las opiniones frente al aborto y los anticonceptivos, Estudios de Psicología, 1985a, 23/24, 29-54.

PEREZ, J.A. & MUGNY, G., Categorización e influencia minoritaria, Anuario de Psicología, 1985b, 32, 100-116.

PEREZ, J.A. & MUGNY, G., Efectos paradójicos de la categorización en la influencia minoritaria, Boletín de Psicología, 1986, 12.

PEREZ, J.A. & MUGNY, G., Paradoxical effects of categorization in minority influence: when being an out-group is an advantage, European Journal of Social Psychology, 1987, 17, sous presse.

PEREZ, J.A., MUGNY, G. & MOSCOVICI, S. Les effets paradoxaux du déni dans l'influence sociale, Cahiers de Psychologie Sociale, 1986, 32, 1-14.

PERSONNAZ, B., Study on social influence using the spectrometer method: dynamics of the phenomena of conversion and covertness in perceptual responses, European Journal of Social Psychology; 1981, 11, 431-438.

* * *
*